

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal
No : **R-3990-2016**

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

Gazifère Inc.

(ci-après nommée Gazifère)

Demanderesse

et

**Groupe de recherche appliquée en
macroécologie**

(ci-après nommé le GRAME)

Intéressé

DEMANDE D'INTERVENTION DU GRAME

Demande de Gazifère inc. portant sur l'évaluation de son mécanisme incitatif en vue de son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2019
(R-3990-2016)

AU SOUTIEN DE SA DEMANDE D'INTERVENTION, LE GRAME SOUMET RESPECTUEUSEMENT CE QUI SUIT :

I. Contexte, nature de l'intérêt et représentativité

1. Le 16 décembre 2016, Gazifère dépose à la Régie de l'énergie une demande portant sur l'évaluation de son mécanisme incitatif en vue de son renouvellement à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
2. Gazifère propose qu'au terme de l'étape d'évaluation, la Régie énonce les exigences à respecter, le cas échéant, aux fins de l'élaboration de sa proposition de mécanisme incitatif, et énonce les directives jugées appropriées dans les circonstances afin de guider Gazifère dans cet exercice ;
3. Suite à cette première étape et à la lumière de la décision que la Régie rendra au terme du processus d'évaluation du mécanisme incitatif actuel, Gazifère déposera, dans le cadre de son dossier tarifaire 2019, une proposition de mécanisme incitatif applicable à compter du 1^{er} janvier 2019 et demandera à la Régie d'en approuver les paramètres;

4. Dans son avis publié le 19 janvier 2017, la Régie donne instruction à toute personne intéressée à participer à l'étude de cette demande de faire parvenir une demande d'intervention au plus tard le 26 janvier 2017. Le GRAME introduit la présente demande d'intervention à ce titre ;
5. Le GRAME est actif dans les domaines de l'environnement, du développement durable et de l'énergie depuis 1989 et compte une centaine de membres en règle ;
6. Ses représentants ont participé, depuis 1998, à des groupes de travail dans le cadre des processus canadien et québécois de diminution des émissions de gaz à effet de serre. Ils siègent régulièrement à des comités rassemblant des représentants de divers paliers de gouvernement, des industriels et des ONG;
7. Parallèlement, le GRAME est impliqué dans l'action communautaire et l'éducation relative à la protection de l'environnement, menant plusieurs projets en ce sens dont l'Éco-quartier de l'arrondissement de Lachine, à Montréal;
8. Par ses interventions à la Régie, le GRAME s'est toujours efforcé d'intégrer des préoccupations de développement durable, incluant les dimensions biophysique, sociale, économique et culturelle du développement, notamment par la prise en compte de l'efficacité énergétique et des impacts environnementaux des différentes filières de production d'énergie, dont la distribution de gaz naturel ;
9. Le GRAME a participé aux causes tarifaires de Société en Commandite Gaz Métro et de Gazifère inc. depuis la création de la Régie de l'énergie. Plus précisément, le GRAME s'est impliqué dans plusieurs causes tarifaires de Gazifère (R-3969-2016, phases 1 et 2, R-3884-2014, phase 3, R-3840-2013, phase 2, R-3793-2012, phases 1 et 2, R-3758-2011, phases 2 et 3, R-3724-2010, phases 1, 2 et 4, R-3692-2009 phases 2 et 3, R-3665-2008 phase 2, R-3621-2006 et R-3587-2005) ;
10. À titre d'intervenant représentant les intérêts environnementaux et dans une optique d'intérêt public, le GRAME veut contribuer à ce que les décisions de la Régie relatives aux demandes de Gazifère dans le cadre du dossier R-3990-2016 portant sur l'évaluation de son mécanisme incitatif en vue de son renouvellement intègrent le mieux possible les préoccupations environnementales et de développement durable ;

II. Motifs à l'appui de l'intervention et conclusions recherchées

11. Le GRAME souhaite participer activement à l'évaluation du mécanisme incitatif, incluant les rencontres préparatoires avec les intervenants reconnus au présent dossier précédant le dépôt du nouveau mécanisme incitatif en vue de son renouvellement le 1^{er} janvier 2019 ;

ÉVALUATION DU MÉCANISME INCITATIF

12. Le GRAME souhaite participer à l'étape d'évaluation du mécanisme incitatif afin de faire valoir les conséquences de l'absence d'incitatif portant sur l'efficacité énergétique et de l'absence d'indice de performance environnementale relativement aux émissions de GES ;
13. En lien avec l'absence d'incitatif à l'efficacité énergétique, on constate que les résultats en efficacité énergétique du PGEÉ de Gazifère régressent significativement pour atteindre seulement 120 231 m³ en 2015¹, soit moins de 50 % des économies réalisées en 2014² (295 867 m³), et moins de 28 % des économies réalisées en 2011³ (431 092 m³), alors que la Politique énergétique 2030 inscrit une cible ambitieuse d'améliorer de 15 % l'efficacité avec laquelle l'énergie est utilisée d'ici 2030⁴ ;
14. On constate également l'absence d'indicateur de performance environnementale relié au partage des écarts de rendement, contrairement à d'autres distributeurs d'énergie ;

PARTICIPATION AUX SÉANCES D'INFORMATION ET D'ÉCHANGE

15. Le GRAME souhaite participer aux séances d'information et d'échange dans le but de faire valoir la pertinence d'un incitatif à l'efficacité énergétique, de même que l'intégration d'un indicateur environnemental relativement aux émissions de GES ;
16. Le témoignage de M. Trahan énonce la venue de changements de nature technologique (pompes à chaleur, énergie solaire ou géothermique), ayant comme conséquence la réduction des volumes de gaz consommés⁵. Bien que ces technologies, de concert avec les programmes en efficacité énergétique, s'accordent avec les objectifs de la Politique énergétique 2030 à égard de l'utilisation efficace de l'énergie et la réduction des GES et doivent être favorisées via notamment le PGEÉ de Gazifère, celles-ci auront tendance à réduire la rentabilité de la distribution de gaz naturel ;

¹ R-3969-2016 phase 1, B-0047, GI-10, doc. 1.2

² R-3924-2015 phase 1, B-0054, GI-10, doc. 2.2

³ R-3793-2012 phase 1, B-0011, GI-10, doc. 1.2

⁴ Politique-energetique-2030, p. 12 : <http://politiqueenergetique.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/politique-energetique-2030.pdf>

⁵ B-0005, GI-1, doc. 1, page 11

17. Ces éléments démontrent qu'il sera nécessaire que Gazifère soit compensée pour ses efforts en matière d'économies d'énergie qui résultent également en réduction d'émissions de GES ;
18. Pour ce qui est des indicateurs de performance, le GRAME souhaite proposer un ou des indicateurs environnementaux, considérant que Gazifère doit contribuer, à l'instar de Gaz Métro, à la réduction des émissions de GES au Québec ;
19. À cet égard, le GRAME note que le rapport de la firme d'expert MNP retenue par Gazifère formule une recommandation à l'effet que considérant l'évolution des défis de l'industrie, d'autres aspects devraient être considérés et intégrés dans le mécanisme incitatif. L'expert énonce des pistes d'études, comme le niveau de participation de Gazifère et de ses clients à la réduction des impacts environnementaux, en particulier en ce qui a trait aux changements climatiques⁶ ;

IV. Budget prévisionnel et communications

20. Conformément à l'article 36 de la *Loi sur la Régie de l'énergie*, le GRAME demande à la Régie que lui soient remboursés les frais encourus pour sa participation à titre d'intervenant à la présente demande. Un budget de participation est déposé en annexe de la présente, conformément aux directives de la Régie;
21. Le GRAME compte sur la collaboration de madame Valentina Poch, détentrice du baccalauréat en sciences et d'une maîtrise en Aménagement du territoire et développement régional, et de sa consultante externe madame Nicole Moreau, détentrice d'un baccalauréat en administration des affaires et d'une maîtrise en sciences de l'environnement, à titre d'analystes ;
22. Aux fins de communications, le GRAME demande à ce que toute correspondance en rapport avec la présente demande soit acheminée à la procureure soussignée, avec copie au directeur du GRAME, aux coordonnées suivantes :

Me Geneviève Paquet

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Qc H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226 ; Télécopieur : 450-687-8181

Adresse électronique : genevieve_paquet@videotron.ca

Monsieur Jonathan Théorêt / directeur

Groupe de recherche appliquée en macroécologie

735, rue Notre-Dame, bureau 202

Lachine, Québec H8S 2B5

Tél. : 514-634-7205 ; Adresse électronique : jonathantheoret@grame.org

⁶ B-0007, GI-2, doc. 1, page 34

23. Le GRAME soumet que sa participation sera utile et pertinente à l'étude de la demande R-3990-2016 présentée par Gazifère ;

24. La présente demande d'intervention du GRAME est bien fondée en faits et en droit.

POUR CES MOTIFS, PLAISE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE :

D'ACCUEILLIR la présente demande d'intervention ;

D'ACCORDER le statut d'intervenant au GRAME dans le cadre de la demande R-3990-2016 ;

LE TOUT respectueusement soumis.

Le 26 janvier 2017.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

3090, boul. le Carrefour, Suite 200

Laval, Québec, H7T 2J7

Tél. : 450-687-5055, poste 226

Télécopieur: 450-687-8181

Courriel : genevieve_paquet@videotron.ca